

Annex 94

Public, redacted

[REDACTED]

Numéro ou Nom de la victime :

Date :

20/03/2010

[REDACTED]

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. Bemba devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

Monsieur BEMBA reconnaît les faits qui sont reprochés. A la préliminaire il avait accepté les faits qui sont reprochés. Monsieur BEMBA qui avait amené les bagamohingues (d'origine centrafricaine). Ils sont venus faire des dégâts impossible. Voles, tués les gens, fait l'amour avec les femmes d'autrui. même moi ils sont fait l'amour avec moi. donc M. BEMBA est belle et bien coupable des faits qui sont reprochés.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. Bemba ouverte par les autorités centrafricaines dans la période 2003 - 2006 ?

Non nous n'avons pas connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. BEMBA ouverte par les autorités centrafricaines. Dans la période 2003-2006 les autorités centrafricaines ont saisi seulement le tribunal international sur le problème de Monsieur BEMBA.

3. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de juger M. Bemba ?

Non le tribunal de centrafricaine s'est déclaré incompétent de traiter ou de trancher l'affaire de M. BEMBA. c'est pour cela que l'affaire de Monsieur Bemba a été transférée ou transmise au pays-bas pour être jugée. donc le tribunal centrafricain est incompétent.

[REDACTED]

Numéro ou Nom de la victime :

Date : 20/03/2010

[REDACTED]
[REDACTED]

4. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de garantir les droits des victimes ?

Non la justice centrafricaine ne pas la hauteur d'être en mesure de garantir les droits des victimes.

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre M. Bemba devant la Cour pénale internationale ?

La raison qui me pousse de participer dans l'affaire de Monsieur BEMBA devant la cour pénale internationale est le suivant. en date du mardi le 18 novembre 2002 au [REDACTED] [REDACTED] dans le 7^e arrondissement, les bayamolenques sont venu rentrer dans ma maison alors que ce jour là j'étais seul dans la maison. Ils m'ont saisi, et ils commencent à me servir à tour de rôle. C'est pour, ce là que Monsieur le Procureur, je suis venu devant vous avec l'arme aux yeux pour participer dans l'affaire de M. Bemba devant la cour internationale de C.P.I.

[REDACTED]